

La lettre d'information sur les travaux de déstockage

JUILLET 2014

LE STOCKAGE SOUTERRAIN STOCAMINE



Alain ROLLET
Liquidateur
amiable des
MDPA

Les opérations de ce mois de juillet ont permis la poursuite des essais à blanc, des tests et l'amélioration des performances des moyens matériels (haveuse, ligne de ventilation).

Elles ont surtout été marquées par les premiers déplacements de colis au sein du bloc 11. Ces déplacements ont fourni aux opérateurs une première expérience en situation réelle avec utilisation des équipements de protection individuelle, tenues étanches et masques ventilés.

Avant d'engager prochainement le déstockage, nous avons continué, comme l'illustre ce numéro de notre « Lettre d'information », de renforcer nos dispositifs et de prendre toutes les précautions en matière de santé et de sécurité. Cette dimension est majeure pour assurer le bon déroulement des futures opérations.

Au plan de notre actualité et comme vous le savez sans doute, le premier ministre a annoncé à la Cour des Comptes une décision sur un scénario de déstockage pour la fin juillet.

Par ailleurs, nos opérations seront interrompues pendant la première quinzaine d'août en raison des congés. J'en profite donc pour vous souhaiter une bonne lecture et de bonnes vacances.

À NOTER

→ LA PROCHAINE LETTRE D'INFORMATION PARAITRA AU MOIS DE SEPTEMBRE, APRÈS LA REPRISSE DES TRAVAUX.

LES PREMIERS COLIS DE DÉCHETS DÉPLACÉS

96 big-bags contenant des Réfioms (Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères) ont été déplacés par les opérateurs de travaux dans la 3e allée du bloc 11 afin d'y dégager de la place. Cette galerie permettra en effet de restocker des colis extraits des blocs 21 et 22 qui ne comportent pas de déchets contenant du mercure et ne sont donc pas destinés à être transportés en Allemagne.

La prochaine étape concernera le bloc 21 et les premières rangées de colis – cette fois-ci des fûts – qui s'y trouvent. Elle permettra d'approfondir la procédure d'avancement : extraction des colis, couplée au havage (creusement du sol des galeries pour obtenir la hauteur suffisante pour les engins de manutention et la ligne de ventilation) et au dépoussiérage de l'air, restockage des colis ne contenant pas de mercure dans le bloc 11.

Le cycle complet d'avancement sera ensuite testé avec l'extraction des colis de déchets contenant du mercure, leur reconditionnement, leur sortie du bloc, le havage et le chargement. Les premiers prélèvements de contrôle seront réalisés à cette occasion. Les colis reconditionnés seront transportés vers le puits Joseph puis remontés vers la surface si les autorisations nécessaires sont obtenues. Sinon, il sera possible d'utiliser provisoirement la capacité d'entreposage à proximité du puits.



Déplacement de big-bags dans le bloc 11 en juillet 2014

DERNIÈRES DISPOSITIONS DE SÉCURITÉ

« POINT ZÉRO » DE CERTAINS PARAMÈTRES DE SANTÉ : des analyses biologiques (sang, urines voire cheveux) seront réalisées d'ici la fin du mois de juillet pour l'ensemble des personnes intervenant dans le stockage. L'objectif est de disposer d'un état initial des intervenants vis-à-vis des contaminants principaux contenus dans les déchets à mobiliser.

DISPOSITIF D'ALERTE : des téléphones d'alerte ont été installés dans la zone concernée par le déstockage. Pourvus de sirènes et de clignotants, ils permettront d'alerter les personnels en cas de danger détecté et de leur délivrer des messages sur la conduite à tenir.



LA TRAÇABILITÉ DES COLIS

Le stockage souterrain StocaMine disposait lors de son exploitation (de 1999 à 2002) d'une procédure d'acceptation des colis et d'un dispositif de traçabilité de l'historique du stockage mettant en œuvre un code barres apposé sur chaque fût ou big-bag arrivant. Ce dispositif permet d'exploiter une base de données précise des contenus des déchets stockés et d'une cartographie de localisation des lots au sein de chaque bloc et galerie de stockage.

Un nouvel équipement, adapté aux nouvelles situations des déchets (déplacements au fond, restockage en Allemagne) a été élaboré et reprend les informations enregistrées lors des opérations de stockage : les travaux de déstockage impliqueront des déplacements conséquents de colis et il est impératif, pour conserver la connaissance et maîtriser la sécurité du stockage et des travaux, d'en tenir rigoureusement à jour la cartographie. Ainsi, lors de chaque déplacement (comme cela a déjà été le cas dans le bloc 11, voir page précédente), le code barres de chaque colis est scanné (lecture optique) en intégrant ses nouvelles coordonnées. Les informations sont ensuite transmises à un serveur central qui actualise la cartographie du stockage.



Lecture optique des codes barres dans le bloc 11

REMISE DU PLAN « ETARE » PAR LES POMPIERS



Présentation du plan « ETARE » le 16 juillet 2014

La préparation des travaux de déstockage a été l'occasion d'un partenariat très constructif entre les MDPa (Mines de Potasse d'Alsace) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Haut-Rhin.

Les MDPa ne disposent plus de moyens propres suffisants pour le sauvetage des personnes et la lutte contre le feu. En prévision des opérations de déstockage et de fermeture, un partenariat a été initié dès 2012 avec le SDIS pour qu'il puisse intervenir au fond avec des moyens appropriés.

Cette collaboration a permis au SDIS d'entraîner les pompiers aux interventions potentielles (blessés, incendie, etc.) mais aussi de tester des matériels spécifiques (comme de détection de gaz) et des méthodes de progression et de secours en milieu souterrain qui pourront être utilisées dans des environnements similaires, des tunnels ou des parkings souterrains par exemple.

Les situations de risques à StocaMine ont été répertoriées en commun et des scénarios d'intervention ont été bâtis. Le plan « ETARE » (ETAbissements REpertoriés) a été officiellement remis aux MDPa par le SDIS le 16 juillet 2014 et commenté, en présence des prestataires travaillant sur le site.

ZOOM SUR LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL À STOCAMINE

L'univers réglementaire dans lequel les travaux de déstockage sont conduits aujourd'hui est très sensiblement différent de celui qu'ont connu les mineurs au moment de l'exploitation de la potasse et également au moment de l'exploitation du stockage souterrain StocaMine.

Si l'exploitation minière était soumise aux seuls code minier et RGIE (Règlement Général des Industries Extractives) jusqu'à la fin des années 2000, le législateur a engagé plusieurs réformes visant à substituer les dispositions du code du travail à celles des textes miniers antérieurs. Le dernier décret daté de ce 16 juillet 2014 a ainsi supprimé le titre amiante du RGIE, une année après la suppression des titres bruits et vibrations.

Le RGIE ne prévoit pas le cas de risques chimiques dans une mine. Le respect des dispositions du code du travail dans un environnement minier, à -550 mètres de profondeur, pour préserver la sécurité des travailleurs, contraint fortement l'organisation du chantier de déstockage.

En raison de ce contexte réglementaire et afin de ne pas multiplier les interlocuteurs dans le dossier StocaMine, la Direction du Travail a confié à la DREAL Alsace le suivi et le contrôle de l'application de la réglementation du travail à la fois dans les installations minières, dans le stockage souterrain et dans les installations en surface.



Contact

StocaMine-Mines de Potasse d'Alsace - Avenue Joseph Else - 68310 Wittelsheim - 03 89 57 84 00 - c.schumpp@mdp.a.fr - www.stocamine.com

Directeur de la publication : Alain Rollet - Crédits photos : © MDPa 2014 - Conception-réalisation : Menscom.

Si vous souhaitez vous désabonner, merci d'envoyer le mot « Désabonnement » par retour de mail.